

BULLETIN D'ADHESION 2020

Cher-e Adhérent-e,
 Nous vous rappelons que tous les renseignements demandés dans ce bulletin sont nécessaires à votre adhésion et permettront la mise à jour de notre base de données⁽¹⁾.
 Merci de le compléter et de l'adresser au secrétariat (ExQi – 128 rue la Boétie 75008 Paris – France) avec votre règlement et, si nécessaire, votre bon de commande.

Votre adhésion est valable pour 1 an à partir de la date d'adhésion.

M. Mme Mlle NOM : _____ PRENOM : _____

Société ou Organisme : _____

Service ou Département : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Téléphone : _____ Courrier électronique : _____ @ _____

Tarifs des cotisations EXQI 2020

- Cotisation « individuelle » 60,00 €
- Cotisation « étudiant » (fournir une copie de la carte d'étudiant) 0,00 €
- Cotisation « institutionnelle » 600,00 €

La cotisation des Personnes Morales donne droit à 5 jetons d'adhésions

+ un tarif préférentiel de location de stand et de participation lors des manifestations de l'association

+ la participation aux groupes de travail

Tout jeton supplémentaire est facturé au prix individuel

Indiquer le nom des bénéficiaires

Nom	Prénom	Téléphone	Courrier électronique
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

- Cotisation « chômeur » (fournir une copie de la carte) Gratuit

Modalités de règlement pour les cotisations

par chèque bancaire ou chèque postal émis sur une banque française, libellé à l'ordre de : **EXQI**

par virement bancaire

Titulaire du compte : **EXQI**

Domiciliation : **Caisse d'Epargne Ile de France**

Code banque : **17515** ; Code guichet : **90000** ; N° de compte : **08000474316** ; Clé RIB : **03**

IBAN : **FR76-1751-5900-0008-0004-7431-603** ; Swift (Code BIC) : **CEPAFRPP751**

Autorisez-vous la publication d'une partie de vos coordonnées

(nom, prénom, raison sociale) sur le site de l'association ? Oui Non

Cette adhésion entraîne l'acceptation des Statuts et du Règlement Intérieur de l'association EXQI.

Fait à

Le

Signature

⁽¹⁾ Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association. (ExQi – 128 rue la Boétie – 75008 Paris – France)